

Le TrUC

01 :13

Un huissier se présente sur la scène et annonce au micro : Nous allons nommer les jurés qui auront à juger si la firme Monsanto est coupable ou non de crime contre l'humanité. Une main innocente va tirer au sort 7 N° qui correspondent aux billets d'entrée des personnes qui constitueront les jurés.

J'appelle à la tribune le N° 16. C'est écrit en bas du billet. Le N° 21. Le N° 12. Le N° 11. Le N° 7. Le N° 48. Le N° 36. Le N° 26. Le N° 6 et le N° 9. Le N° 18.

05 : 56

Maintenant que nous avons nommé l'ensemble des jurés, nous allons pouvoir appeler le tribunal d'utilité civique.

Mesdames et messieurs, levez-vous, la cour !

1^{ère} partie

06 :32

LE JUGE : Mesdames et messieurs, prenez place.

Monsieur le procureur...

06 :56

Michel Jean : Monsieur le Président, je voudrais exercer mon droit de récuser certaines personnes du jury.

Le juge : Je vous en prie.

Aujourd'hui, nous avons à nous prononcer si oui ou non la firme Monsanto qui comparaît à ce tribunal populaire est coupable de crime contre l'humanité. Je vais donner lecture du casier judiciaire de la firme.

« La firme qui comparet aujourd'hui est hautement connue de la justice, et ce depuis 26 ans :

- En 1984 : ouverture du procès « Kemner V. Monsanto », affaire dans laquelle la firme produira de fausses expertises, ce qui sera démontré plus tard.
- En 1986 : Monsanto est jugé coupable de négligence pour l'exposition au benzène d'un de ses ouvriers à l'usine de Chocolate Bayou, au Texas. La firme devra payer 100 millions de dollars de dédommagement à la famille de Wilbur Jack Skeen, qui est mort de leucémie après expositions répétées.
- En 1986 : Monsanto dépense 50.000 dollars de frais d'avocat pour empêcher la Proposition 65, initiative de l'Etat de Californie

visant à réglementer la décharge de produits toxiques près des réserves d'eau potable.

- En 1987 : Class action des Vétérans : Monsanto et les producteurs de l'Agent Orange sont condamnés à verser 180 millions de dollars afin de régler l'affaire à l'amiable. Monsanto avait présenté à ce procès des preuves scientifiques décisives démontrant l'absence de lien entre l'exposition à la dioxine et les nombreux cancers dont souffraient les vétérans. Il sera démontré au début des années 90 que ces études étaient biaisées.
- En 1990 : Greenpeace révèle dans un rapport intitulé « Science for Sale », que des scientifiques de Monsanto auraient biaisé des études sur la dioxine afin de conclure à son caractère non cancérigène pour l'homme. Ces études avaient servi de preuves pour débouter les vétérans dans leur action sur les effets de « l'agent orange ».
- En 1990 : Monsanto dépense plus de 405.000 dollars en frais d'avocat pour faire rejeter la réglementation californienne Proposition 128 connue sous le nom de « Big Green initiative ». Cette proposition visait à interdire l'usage de certains pesticides nocifs pour la santé et l'environnement, dont l'Alachlor de Monsanto.
- En 1991 : Monsanto est condamné à payer une amende de 1,2 millions de dollars pour avoir tenté de dissimuler le déversement d'eaux usagées et polluées dans la Myslic River dans le Connecticut.
- En 1995 : ouverture du procès « Abernathy vs Mansarde » pour la contamination de la ville d'Anniston par les PCB.
- En 1996 : Monsanto est condamné par un tribunal de New York pour publicité mensongère sur la « biodégradabilité » du désherbant Roundup.
- En 2002 : le 23 février, le jury déclare Monsanto et sa filiale Solutia coupables d'avoir pollué « *le territoire d'Anniston et le sang de sa population avec les PCB* » (Anniston Star, 23 février 2002). Les dommages et intérêts sont fixés à 700 millions de dollars.
- En 2007 : Monsanto est condamné en France pour publicité mensongère sur le caractère biodégradable du Roundup.

Aujourd'hui d'autres affaires sont en cours contre vous, dans notre pays et ailleurs, je n'évoquerai que l'histoire de contamination d'un paysan au « lasso », un pesticide de la firme pourtant interdit au moment des faits.

Aujourd'hui MONSANTO comparaît devant cette cour pour Crime Contre L'humanité ».

2^{ème} partie

Appel à la barre des prévenus :

11 :43

LE JUGE : « MONSANTO est appelé à la barre. Mais en fait, MONSANTO est représenté aujourd'hui par son avocat, n'est-ce pas Maître Trap ? »

11 :56

Maître Tapp : Oui, Maître Trapp, du cabinet Farce Air Trapp, de Los Angeles. Mon client n'est pas là donc je le représente.

Appel à la barre des plaignants

1. Collectif des femmes : Claudine (la souveraineté alimentaire)
2. Un artiste : le professeur Célestin Gazouillot (et son Janricane)
3. Réseau Semences Paysannes : Patrick de Kochko (parcours d'un paysan contaminé)

12 :11

Le juge : Nous allons commencer par appeler à la barre les plaignants :

« J'appelle à la barre les plaignants, collectifs qui ont déposé plainte contre Monsanto ».

« Nous commençons d'abord par le Collectif des Femmes. J'appelle à la barre Madame Claudine Blasco, représentante du collectif des femmes.»

12 :44

Claudine monte à la barre et lit son texte : Bonjour Messieurs dames, bonjour Monsieur le Juge.

Nous les femmes du monde , qui nourrissons et soignons depuis la nuit des temps nos enfants, nos familles et souvent toute notre communauté, nous, les silencieuses, souvent les invisibles, les discriminées, les plus pauvres de notre planète, les plus pauvres de ces sociétés patriarcales, nous accusons les transnationales de l'alimentaire, dont Monsanto, de prendre nos terres pour y faire de l'agro-exportation, de nous spolier de nos ressources naturelles, de nous imposer un seul modèle alimentaire, de nier et d'outrepasser les mécanismes démocratiques et citoyens, de pirater nos savoirs et nos cultures, de nous rendre dépendants de leurs semences, de leurs produits et de leurs choix, de spéculer sur les cultures vivrières, de réduire l'accès à la nourriture pour tous et surtout de mettre en danger la santé, la sécurité et la souveraineté alimentaire des peuples de notre planète.

13 :53

Nous sommes ici au nom des femmes, mais des femmes pour l'humanité. Ces transnationales ne peuvent se développer que parce qu'elles sont un des rouages du système néolibéral et patriarcal qui place l'humain après le profit et ne marche que grâce à la persistance des dominations.

14 :14

Nous accusons ce système d'affamer plus d'un milliard de personnes dont la majorité sont des femmes, d'en rendre malade plusieurs milliards

d'autres et de mettre en danger la survie des générations futures ainsi que de la planète terre.

L'alimentation a permis la survie et le développement de l'humanité et est une des plus importantes références culturelles des sociétés.

14 :42

Ce fut un long processus de recherches, d'essais, de sélections, de créations d'outils, de recettes, de conservation, de transmission des savoirs, qui depuis l'aube de l'humanité est historiquement le fait des femmes.

Aujourd'hui encore nous les femmes nourrissons l'espèce humaine et produisons plus de la moitié de l'alimentation de base dans le monde et plus des deux tiers de cette alimentation de base est dans les pays en développement.

15 :17

Nous sommes majoritairement responsables de l'approvisionnement, de la préparation, de la qualité et de la salubrité des aliments mais aussi de la santé de la famille. Nous savons que la nourriture et tout l'écosystème qui nous permet de l'obtenir, doit être préservé de la cupidité et de la destruction.

15 :35

Pour cela, nous réclamons la sortie du marché de l'alimentation de base et la mise sous contrôle citoyen et populaire des politiques publiques nationales et internationales de production alimentaire ainsi que la mise sous tutelle des pratiques des transnationales.

15 :54

L'alimentation doit devenir un bien public mondial de façon à rétablir la souveraineté alimentaire, c'est-à-dire le droit des peuples à définir leur propre politique en matière d'agriculture, d'élevage, de pêche et de partage des territoires ceci en fonction de leur environnement et leur culture.

16 :17

La souveraineté alimentaire est une alternative au modèle actuel prôné par les institutions financières internationales et le néolibéralisme qui ont imposé la main mise des transnationales sur les aliments à tous les niveaux, de la semence à la production, à la distribution, et qui sont responsables aujourd'hui de la standardisation de la consommation au niveau mondial.

La plupart des états sont actuellement dépendants des importations de ces transnationales pour nourrir leur population.

16 :40

Aujourd'hui, c'est encore cette vision masculine et néolibérale qui domine le monde, vision marchande, productiviste, basée sur la culture intensive,

les grandes monocultures, l'utilisation des pesticides, des engrais, des OGMs et qui nous a ôté tout pouvoir de gestion des ressources, de propriété des terres, nous cantonne, nous les femmes, dans la sphère privée et le rôle de reproduction.

17 :12

Ce système idéologique et économique nous vole, via les brevets déposés par les transnationales, nos découvertes, nos savoirs, nos créations, nos ressources naturelles.

C'est un réel bio-piratage de plusieurs siècles de savoir féminin au plus grand profit des firmes transnationales.

17 :28

Dans le contexte actuel de crise alimentaire mondiale, intimement liée à la crise financière spéculative, à la crise énergétique, climatique, et à la transnationalisation du processus productif alimentaire, ce sont les femmes pauvres qui subissent de plein fouet la hausse des prix des matières premières, et ce sont les agricultrices qui subissent les politiques d'accaparament des terres, de l'eau et des ressources naturelles au profit de ces transnationales.

17 :59

La priorité aujourd'hui est de combattre la faim, non par la culture des OGMs comme le préconise Monsanto mais par la redistribution des terres et des richesses, par la souveraineté alimentaire, par l'agroécologie et surtout par la lutte contre la pauvreté. Cette dernière a été identifiée depuis des décennies par la plupart des organismes internationaux comme la cause principale de la famine et de la malnutrition au niveau mondial.

18 :30

Face au système actuel, nous les femmes, en appelons à changer radicalement le système de valeurs qui fondent notre société mondiale. Sortons de la concurrence, de la loi du plus fort, de la violence du marché pour instituer les droits humains comme base de nos sociétés, dans le souci de l'autre et de l'environnement, et dans le soin porté aux autres et surtout aux plus vulnérables, en reconnaissant que chacun et chacune d'entre nous passe dans sa vie par des phases de vulnérabilité.

19 :09

Cette nouvelle politique est plus sociale qu'économique, plus collective qu'individuelle, elle rétablira le lien social, protégera la Vie et écartera les transnationales. Cette utopie est réalisable, beaucoup d'entre nous aux quatre coins du monde résistent aux diktats des transnationales et créent de nouvelles sociétés.

19 :31

Par exemple en Inde, pour résister à Monsanto des femmes ont créé une association qui s'appelle Navdanya en 1988. Et depuis ce temps-là, elles préservent les semences de riz, elles organisent des banques d'échange de semences qui ont permis à plus de 2 millions d'Indiens de survivre et d'échapper aux monopoles des transnationales de semenciers. Tout cela pour résister à Monsanto qui avait pris le marché sur pratiquement la majorité du paysage indien.

20 :01

Navdanya à ce jour a créé 34 banques de semences dans 13 états indiens. Elle promeut l'agriculture biologique et la protection de l'eau en formant plus de 200 000 fermier-e-s aux techniques respectueuses de la Terre, a ouvert à New Delhi 2 magasins de commerce équitable et bio pour écouler les productions des fermier-e-s et des artisan-e-s de l'association, a créé un « slow Food Café ». Par ailleurs, elles se sont rapprochées des fermiers endettés pour les aider par des finances solidaires et une formation à se tourner vers une agriculture soutenable, non OGM et éviter les suicides supplémentaires.

20 :41

En effet en Inde, 150 000 fermiers surendettés par l'achat des pesticides et des semences, dont les semences Monsanto, se sont suicidés. Au centre de l'Inde dans la région du plateau du Deccan, depuis 25 ans les femmes les plus pauvres et les plus discriminées d'Inde, c'est-à-dire les femmes Dalit intouchables, et les femmes indigènes qu'on appelle aussi Adivasi de l'association Decan Development Society Women, se sont unies pour sauver les semences végétales et la biodiversité, ont créé un système de crédit paysan, de promotion de composts et engrais naturels et d'herbes médicinales...

21 :26

Ces femmes sont devenues les gardiennes d'un savoir ancestral sur les vertus et les caractéristiques des plantes locales qu'elles protègent, multiplient et distribuent. Pour assurer la souveraineté alimentaire, non seulement ces femmes ont cultivé et refertilisé naturellement plus de 10 000 hectares de terres qui étaient dégradées, replanté plus d'un million d'arbres pour stopper la désertification, mais depuis 1996, elles ont organisé leur propre marché de distribution, basé sur trois principes : production locale, stockage local, distribution locale en créant toute une série de « Community Grain Funds » et de « Community Gene Funds », des fonds qui préservent à la fois les gènes et les semences dans plus de 110 villages pour protéger plus de 80 variétés primaires de semences.

22 :31

Vous le voyez bien la lutte a commencé depuis longtemps. Mais ni les syndicats, ni les grandes entreprises, ni les gouvernements n'invitent ces femmes aux tables de négociation et pourtant elles luttent contre le bio-piratage, en collectant et stockant les semences et en alertant la

population contre les OGMs et la main-mise des transnationales au sein d'un collectif appelé Coalition de Défense de la Diversité.

23 :03

Le système néolibéral et ses sbires, les transnationales semencières ne sont toujours pas terrassés. Ce tribunal doit donc dénoncer les pratiques actuelles des transnationales, mais aussi montrer que l'espoir est possible, l'utopie réalisable, et qu'un autre système monde est en route, porté en grande partie par les femmes. Merci.

23 :30

LE JUGE : Merci Madame Blasco.

23 :45

LE JUGE : « J'appelle maintenant à la barre le professeur Célestin Gazouillot, représentant les artistes.»

24 :08

Yves monte à la barre et lit son texte :

Monsieur le Président, monsieur le Procureur, mesdames et messieurs les jurés, je serai bref : Nous les artistes renouvelables, inventeurs en lutherie surprenante, cultivateurs d'insolite et défenseurs de la biodiversité conviviale, en état d'alerte depuis fort longtemps face aux menaces qui pèsent sur l'équilibre naturel de notre planète souhaitons nous accorder avec la communauté scientifique ici présente afin de mettre en pratique des alternatives au gaspillage induit par la course aux profits.

24 :53

Aspirant à un mode de vie naturel, nous sommes déjà engagés dans des initiatives citoyennes telles que le jardinage collectif urbain, l'alimentation biologique et les déplacements durables mais comment aller au-delà et initier une véritable reconversion énergétique ?

25 :17

Le Jenrykane, instrument symbolique constitué d'un antique réservoir militaire de carburant fossile équipé de cordes métalliques diffusant dans l'atmosphère non pas des particules nocives bientôt obsolètes mais plutôt de suaves harmonies rythmées, constitue une réponse des plus adéquates à cette question fondamentale.

25 :49

N'oublions pas Messieurs les juges, mesdames et messieurs les jurés, qu'à cet instant T ou nous envisageons des solutions salutaires, le "progrès" des multinationales continue de répandre l'uniformité agressive et stérilisante de ses zones industrielles périurbaines envahissant l'espace d'un pavoisement de marques et d'une débauche de faux-besoins en matériaux non-recyclables.

26 :24

Or, parmi toutes ces marques que l'on peut aujourd'hui difficilement éviter, il en est une qui pratique un mode d'expansion des plus sournois, puisqu'elle va jusqu'à contaminer sans prévenir le contenu de nos assiettes, il s'agit de Monsanto, l'empire des organismes génétiquement modifiés, déjà condamnée à deux reprises pour publicité mensongère sur la biodégradabilité de son herbicide le Round-up.

26 :56

L'analyse des pratiques frauduleuses de cette entreprise montre que sa priorité est de vendre ses produits, ignorant les conséquences désastreuses de leur emploi sur la santé humaine et les équilibres naturels. C'est pourquoi monsieur le procureur, monsieur le président, mesdames et messieurs les jurés, je demande à ce tribunal de condamner la firme Monsanto pour les crimes qu'elle a commis contre l'humanité et réparation pour les victimes.

27 :30

LE JUGE : Merci Monsieur Gazouillot.

27 :41

« J'appelle à la barre Monsieur Patrick de KOCHKO. Vous représentez le Réseau Semences Paysannes. Nous vous écoutons, Monsieur de KOCHKO. »

28 :02

M. De Kochko monte à la barre et lit son texte :

C'est la troisième fois que je me présente devant un tribunal Monsieur le Président, pour demander réparation du préjudice que la société Monsanto m'a fait subir.

28 :11

En effet, je suis paysan bio et je suis installé depuis 1995 dans le Lot et Garonne. Pour ma première saison de culture j'ai voulu semer du soja qui présente de nombreux avantages en agriculture biologique : c'est une légumineuse c'est-à-dire une plante qui fixe l'azote atmosphérique. C'est une plante qui est utilisée en alimentation humaine pour fabriquer du lait de soja, ou du tofu qui est une protéine issue de la transformation de ce lait de soja. Et qui est en même temps dans un bon rapport économique pour l'agriculteur bio.

28 :46

Après avoir mis en terre les semences achetées à la coopérative biologique, j'ai biné plusieurs fois mes champs puis j'ai ramassé une belle récolte en septembre 1996 que j'ai vendue à des amis paysans du Gers regroupés en organisme stockeur pour acheter, trier et revendre des céréales. Ceux-ci ont donc ensuite dans les 12 mois qui ont suivi, commercialisé ce soja un peu partout en France et en Allemagne.

29 :14

Fin 1997, soit un peu plus d'un an après, ils reçoivent un appel d'un de leur client allemand qui avait acheté ce soja. Il leur dit que le service des fraudes allemand vient de trouver des traces d'OGM dans son tofu bio, à savoir des traces d'un soja Round-Up Ready, un OGM breveté par Monsanto pour résister à son herbicide total, le Round-up.

29 :45

Le service des fraudes lui demande de se conformer à la loi européenne et donc de retirer tous ses produits à base de soja pour apposer une étiquette indiquant "risque de contenir des OGM". Ceci étant incompatible avec l'agriculture biologique, avec son esprit et avec le cahier des charges, ce transformateur a fait faillite et ensuite il s'est retourné vers nous, c'est-à-dire ceux qui ont vendu et produit ce soja.

30 :14

En effet, en agriculture biologique, qui est une agriculture tracée, l'organisme certificateur Ecocert a pu remonter l'origine du soja contaminé jusqu'à ma récolte. Des contres analyses dans les stocks restants ont confirmé la présence de cet OGM, en quantité infime mais détectable.

30 :32

J'ai donc décidé de participer à différentes procédures : une première plainte contre X en 1998 au tribunal d'Auch avec l'organisme collecteur qui m'avait acheté ma récolte, puis je me suis joint un an après à une action collective (une class action) aux USA avec 5 autres paysans américains.

30 :52

La première procédure a permis d'avoir accès aux enquêtes des fraudes en France qui ont confirmé la présence d'OGM à divers endroits de la filière mais surtout dans les semences certifiées de la société Asgrow, filiale de Monsanto, et fournisseur de la coopérative m'ayant vendu les semences.

31 :08

Malgré cela, malgré ces preuves de semences contaminées, pour des raisons que j'ignore, la plainte a été classée sans suite par le tribunal d'Auch en 2001. Néanmoins, suite aux résultats de ces enquêtes de fraude, une seconde plainte, des fraudes françaises cette fois, a été déposée en 1999 et la société Asgrow a finalement été condamnée à Carcassonne en 2007. Il a fallu 8 ans pour instruire cette plainte, et ça a été confirmé la même année par la cour d'appel de Montpellier, pour avoir sciemment laissé semer des semences contaminées. En attendant mon préjudice, celui du client allemand et celui de la filière soja biologique en France ne sont toujours pas reconnus.

31 :58

La seconde plainte collective aux USA, m'a obligé à aller faire une déposition à Washington en 2000, auprès des avocats de la société Monsanto, qui ont posé des questions totalement en rapport avec le sujet comme le montant de mes impôts, le nom de mes voisins. Ensuite, au bout de quelques années, la société Monsanto a fait déplacer l'affaire auprès d'un juge arrangeant, qui s'appelle Rodney Sippel, qui a classé l'affaire, comme beaucoup d'autres avant concernant la même société (pour ça je vous renvoie à l'enquête d'un film canadien : The Idiot Cycle).

32 :46

J'accuse donc la société Monsanto de disséminer insidieusement et sans aucun contrôle dans l'environnement des plantes avec des gènes modifiés brevetés afin de faire disparaître l'agriculture paysanne qui réutilise ses semences depuis des millénaires afin d'obliger par tous les moyens les agriculteurs à acheter leur kit toxiques semences + herbicides. Ceux qui résistent ont d'abord leurs cultures contaminées puis sont attaqués en justice pour cultiver malgré eux, comme mon collègue canadien Percy Schmeiser, des plantes intégrant des gènes brevetés.

33 :20

Les dommages collatéraux de cette première contamination sur l'ensemble de la filière bio ont été très graves en France. Pour survivre il a fallu mettre en place un système très contraignant et cher d'analyse OGM sur les semences, les récoltes, les produits transformés afin de garantir l'absence d'OGM aux consommateurs qui n'en veulent pas.

33 :38

Contrairement aux principes du pollueur payeur, c'est bien les pollués qui ont dû payer, par l'augmentation du prix des produits. Alors même que les perspectives de développement de ces produits bio étaient solides, ces augmentations de prix ainsi que l'image de marque entachée, l'ont largement freiné. Je demande donc que le tribunal ordonne une expertise et condamne Monsanto à réparer ce préjudice collectif qui se chiffre probablement à plusieurs millions d'euro.

34 :03

Je n'ai pas encore tout à fait fini de vous parler des problèmes que Monsanto nous occasionne dans ma campagne et dans mon département. En 2006, un agriculteur du département, financé par le lobby du maïs, administrateur de la GPM, ledit lobby du maïs, a décidé de semer 100 ha de maïs OGM Monsanto810 sur une de ses nombreuses parcelles.

34 :25

La stratégie choisie par le lobby est de le clamer haut et fort dans la presse, d'agiter le chiffon rouge. Nous, donc les bios du département, décidons d'organiser un débat public dans sa commune. Lors du débat, nous lui proposons pacifiquement de mettre en place des essais chez lui et

autour de chez lui pour vérifier ses affirmations sur l'absence de risque de contaminations des cultures voisines.

34 :47

Il refuse sous la pression de son club. Par contre, lors de cette réunion publique, les voisins venus s'informer, interpellés par nos arguments nous mettent des parcelles à disposition. A ce moment-là, nous avons décidé d'installer dans le voisinage 3 parcelles de maïs paysan (des maïs non hybrides, des populations de pays qui l'ont cultivé pendant des dizaines d'années et qui ont la particularité de pouvoir être ressemés). Et on installe également dans l'environnement jusqu'à 3,5 km 3 ruches pour voir si les ruches ne vont pas non plus être contaminées.

35 :25

J'ai coordonné l'expérimentation qui a reçu l'aide financière du Conseil régional d'Aquitaine, le tout sous contrôle d'huissier. Les résultats ont confirmé nos pires craintes : les 3 parcelles de maïs sont contaminées jusqu'à 300 mètres et les 3 ruches sont pleines de pollen de maïs OGM (jusqu'à 50% du pollen est OGM). Que faire de nos semences de maïs. Que faire du miel? Que faire du pollen? Aucune réponse.

35 :56

Encore une fois nous demandons l'arbitrage de la justice et nous demandons au juge de Marmande de l'empêcher de semer à nouveau en 2007 l'année d'après où il avait pour intention de semer le double (200 ha de maïs OGM), pour prévenir un dommage imminent et avéré, à savoir la contamination de nos ressources génétiques (nos maïs de pays) et surtout des produits de nos ruches. Le juge de Marmande appuyé par celui d'Agen en appel nous a demandé d'aller mettre nos ruches plus loin.

36 :29

Vous comprendrez, Monsieur le Juge, nos réserves sur l'indépendance et l'impartialité de la justice. Si je me présente à nouveau aujourd'hui c'est pour vous demander cette fois de condamner Monsanto pour crime contre l'humanité. Polluer les ressources génétiques que des générations de paysans ont adapté à leurs terres et aux différents climats pendant des millénaires est un vrai crime contre la biodiversité et donc contre l'humanité qui en dépend.

36 :52

Breveter le vivant c'est le tuer. Et je ne parle pas de l'empoisonnement généralisé des sols, des eaux, de l'air, des végétaux et des animaux avec les pesticides, notamment le round-up, qui est le produit le plus retrouvé dans notre environnement alors que Monsanto nous l'avait vendu, de façon mensongère, comme biodégradable. Monsieur le Juge, ordonnez à Monsanto de retirer ses gènes brevetés de nos semences et ses molécules toxiques de notre environnement et de notre alimentation.

37 :22

LE JUGE : Oui, Maître Trapp, vous avez une question à poser au plaignant ?

37 :28

Maître Tapp : M. De Kochko, Vous n'allez pas me dire qu'on peut se passer des O.G.M.? Pouvez-vous m'expliquer si des solutions alternatives existent ?

37 :40

M. De Kochko : Oui, alors je vous remercie de cette question parce que je voudrais dire qu'effectivement d'autres solutions existent. Je représente aujourd'hui une association qui les met en pratique : le Réseau Semences Paysannes. Il s'agit d'un réseau d'association, plus de 60 aujourd'hui, et d'acteurs qui œuvrent pour retrouver une large biodiversité cultivée.

37 :59

Ces sociétés agro-chimiques, elles-mêmes émanations ou recyclage de l'industrie de l'armement, ont fait main basse sur la plupart des petites sociétés semencières de la planète et agissent sur les états et sur la commission européenne pour mettre en place une législation de plus en plus étouffante pour les semences paysannes et les semences de ferme.

38 :18

Le vivant ayant une fâcheuse tendance à se reproduire, tous les moyens sont bons pour empêcher les paysans de réutiliser leur propre récolte : droits de propriété intellectuelle comme le brevet sur le gène, gène terminator aujourd'hui appelé pudiquement bio-confinement, et réglementation visant à interdire les semences paysannes (règlement qui est actuellement discuté à l'assemblée nationale et au sénat).

38 :40

Notre réseau regroupe ceux qui ont décidé de faire reconnaître les droits des paysans à produire et échanger leurs semences. Plusieurs centaines de paysans produisent aujourd'hui des maïs population, des blés de pays, des légumes anciens, reproductibles et libres de droits de propriété intellectuelle.

38 :55

Le RSP fait une mise en réseau technique, un plaidoyer envers les politiques pour une réglementation adaptée et participe à la construction d'un réseau européen, voir mondial, pour la reconnaissance des semences paysannes. L'agriculture paysanne et agro-écologique peut nourrir sainement le monde. Monsanto avec ses OGM et son round-up l'empoisonne. Il faudra bien que la justice soit rendue un jour.

Appel à la barre des témoins de la partie civile

1. Une ingénieure : Marie Tarbouriech (la toxicité des OGM)
2. Une scientifique : Isabelle Goldringer (défendre la biodiversité)
3. Un élu : Pierre Leroy (sur les capacités d'expertise des citoyens)
4. Confédération paysanne 05 : Cécile Saulnier (? traité humoristique)
5. Une ingénieure indienne : Marilou (texte de Vananda Shiva)

39 :35

LE JUGE : « J'appelle maintenant à la barre les témoins de la partie civile. Vous êtes venus pour appuyer les accusations qui ont été portées à l'encontre du prévenu, Monsieur Monsanto. »

39 :49

« J'appelle à la barre Marie Tarbouriech, ingénieure agronome. (Elle monte).

Madame Tarbouriech, vous allez témoigner devant la cour. Je vous demande de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. Levez la main droite et dites : je le jure.»

Marie dit « je le jure » et lit son texte :

« Mesdames et messieurs, monsieur le Président, Monsanto est une firme qui produit des pesticides et notamment des herbicides, dont des substances qui sont là pour tuer les herbes mauvaises, et c'est également une firme qui produit des semences dites OGM, organismes génétiquement modifiés, ou organismes génétiquement manipulés qui sont aujourd'hui la cause de bien des soucis chez nous.

40 :47

99% des plantes OGM cultivées dans le monde sont soit des plantes tolérantes aux herbicides soit des plantes produisant leur propre insecticide : du maïs, du soja, du coton, de la pomme de terre, des tomates, etc. Pour ce qui concerne les plantes tolérantes aux herbicides, le soja est le premier OGM commercial produit par Monsanto, tolérant au round-up.

41 :22

Entre parenthèses, le round-up est un herbicide produit depuis une trentaine d'années par la firme, qui est tombé dans le domaine public depuis une dizaine d'années, donc n'importe quel laboratoire pourrait fabriquer un produit à base de la manière active qui s'appelle le glyphosate, un produit générique. Donc Monsanto voyait déjà une partie de ses bénéfices disparaître.

41 :47

Ce soja tolérant au round-up, qu'est-ce qui se passe ? Lorsqu'on sème le soja, il pousse, il y a la concurrence d'autres plantes qui peuvent se développer. On fait un herbicide général sur la culture, toutes les autres plantes meurent parce que le round-up est un herbicide total, sauf la culture, sauf le soja, qui va absorber la molécule bien sûr puisqu'elle est pulvérisée sur toutes les plantes et l'intégrer au métabolisme cellulaire.

42 :23

Il faut savoir que lorsqu'un organisme est en présence d'une substance étrangère il va chercher à l'éliminer. Tous les organismes vivants ont des systèmes de détoxification. Il existe des processus physiologique pour cela. Si cet organisme ne peut pas éliminer le corps étranger, il va le neutraliser dans la matière grasse.

42 :48

Et c'est ça qui nous fait souci aussi. Cette matière grasse sert souvent de réserve énergétique, donc il est probable que le round-up absorbé par le plant de soja se retrouve dans les corps gras. Ça, on ne peut pas le prouver parce qu'il n'y a pas d'études sur le long terme. De plus, Monsanto qui a préparé de longue date la mise sur le marché de semences OGM a réussi à faire mettre dans la loi le fait qu'un plant qui est génétiquement modifié est équivalent en substance à un plant non modifié génétiquement.

43 :25

Le soja est cultivé pour ses graines dont on extrait de l'huile et dont on extrait la lécithine qui est utilisée comme liant dans de nombreuses préparations alimentaires, les biscuits, chocolats, les plats préparés, si vous regardez les compositions de ce que vous mangez, vous verrez qu'il y a de la lécithine de soja dans un grand nombre de cas.

43 :48

Le tourteau, ce qui reste de la plante et de la trituration des graines, set de nourriture au bétail. Le soja étant une légumineuse, elle est riche en protéine et c'est intéressant donc pour amener des protéines aux vaches ou aux cochons, notamment des élevages industriels d'Europe, pas uniquement dans les élevages industriels de Normandie ou de Hollande, aussi dans les Hautes-Alpes. Les vaches et les cochons reçoivent du tourteau sous forme de compléments alimentaires.

44 :28

Parce que dans les Hautes-Alpes, on a des élevages où la production de fourrage et de céréales ne suffit pas à nourrir l'ensemble du troupeau, donc il faut acheter sur l'extérieur. Et puis dans les élevages laitiers, le fait d'amener davantage de protéines augmente la production.

44 :50

Donc même dans des régions enclavées comme on dit, dans les Alpes, on retrouve du tourteau de soja qui se retrouve dans l'alimentation animale et qui va après se retrouver par le biais notamment de la matière grasse dans les produits alimentaires que nous allons consommer.

45 :11

L'huile de soja OGM est commercialisée par les distributeurs en gros de la restauration collective, c'est-à-dire qu'on ne va trouver l'huile de soja OGM chez l'épicier ou dans la grande surface parce que personne ne l'achèterait, mais des restaurateurs, des gérants de cantines, des crêperies peuvent très bien acheter de l'huile de soja OGM parce qu'elle est un peu moins chère sur ces fameux catalogues.

45 :46

Au niveau agronomique, l'utilisation de plus en plus importante d'herbicides, donc de round-up sur les cultures, provoque de la pollution des eaux, et bien sûr au moment des traitements, la pollution de l'air. La pollution de l'eau est quelque chose de terrible parce qu'elle est à retardement. On va trouver des traces d'herbicides actuellement qui correspondent à des traitements qui ont été faits il y a 5 ou 10 ans, parce qu'il faut le temps que ces herbicides arrivent à l'eau.

46 :21

Dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, on a un grand nombre de captages plutôt dans la plaine, dans les zones de culture de lavande, dans les zones de culture viticole, dont l'eau n'est plus potabilisable parce qu'elle est contaminée avec des désherbants, avec des herbicides.

46 :43

Le deuxième type de plantes dont je voulais parler, sont les plantes qui produisent leur propre insecticide, notamment les fameux maïs BT. Il y a aussi du coton BT, des pommes de terre BT. BT, ça veut dire basilus ter... c'est une bactérie qui a une toxine à l'intérieur de son corps qui provoque des septicémies, chez les chenilles qui vont la consommer et notamment les chenilles de pirale. Les piraies, ce sont des papillons de nuit, les fameuses mites de farine, qui consomment, qui mangent les grains, les tiges et les feuilles de maïs.

47 :26

Les attaques de piraies sont relativement limitées. C'est pas partout qu'il y en a. Et pourtant, on veut nous vendre du maïs BT pour mettre partout même où il n'y a pas la pirale. Le plant de maïs va sécréter une des toxines du basilus par toutes les cellules qui constituent le plant. C'est-à-dire aussi bien les cellules des feuilles, que des tiges et des grains de maïs, et que celles des racines. Imaginez la quantité de toxines qui sont émis à l'hectare, sur une surface comme ça c'est incommensurable, avec l'utilisation d'un produit qui existe à base de ce

basilus toringinsis, utilisé en agriculture biologique, qui est juste pulvérisé et qui en plus est sensible aux UV, c'est-à-dire qu'il n'a aucune rémanence dans le temps.

48 :29

On a là à la fois une pollution de la plante et à la fois du sol qui est très importante. Le maïs est utilisé d'une part pour ses grains, qui servent dans l'agroalimentaire à faire les fameux amidons. Vous voyez dans les compositions amidon modifié, souvent c'est lié à de l'amidon de maïs, les sucres modifiés, les carembels, ou les huiles. Il y a des huiles de maïs aussi qui existent. Et donc on se retrouve avec la même problématique que pour le soja.

49 :05

D'autres types de risques existent. On sait que toute nouvelle protéine dans l'alimentation peut être cause d'allergies. Là aussi gros point d'interrogation, il faudrait tester toutes ces nouvelles protéines pour savoir si elles ne vont pas provoquer des allergies. On sait déjà, il y a 5 ou 6 ans aux Etats-Unis, que du maïs BT qui était destiné au bétail, s'est retrouvé dans l'alimentation humaine au Mexique et a provoqué des allergies très très graves, ce qui fait que Monsanto était obligé de retirer l'ensemble de la variété et tous les stocks produits par cette variété-là.

49 :52

On ne peut pas garantir... et puis si c'est toxique, si c'est allergisant pour les hommes, on peut se poser des questions aussi par rapport à l'alimentation du bétail. Autre problème, la résistance aux antibiotiques. Pour fabriquer les OGM, les chercheurs et laborantins utilisent un gène de résistance aux herbicides, tout simplement pour pouvoir éliminer les cellules qui n'ont pas pris le gène.

50 :35

Ce gène de résistance à l'herbicide va se retrouver dans toutes les plantes qui sont génétiquement modifiées. Or, si des bactéries, parce qu'il y a des résidus de récoltes dans le sol par exemple, énormément de bactéries peuvent être en contact avec les organismes génétiquement modifiés. Si des bactéries qui sont pathogènes pour les humains et les animaux prennent ce gène de résistance, c'est toute une famille d'antibiotiques qui ne sont plus utilisables au niveau médical.

51 :07

En tant que scientifique et agronome, je demande à tous d'être vigilants sur ce que nous mangeons. Parce que ce que nous mangeons, c'est notre premier garant de bonne santé. Donc refusons les produits qui peuvent contenir des OGM, des amidons modifiés, des lécithines de soja, de coton. Refusons la viande, le lait, la charcuterie d'animaux nourris avec des tourteaux de soja OGM. Alertons, sensibilisons les producteurs,

encourageons, favorisons les productions de culture biologique. Il y en va de notre santé et de celle de nos enfants. Je vous remercie.

51 :47

LE JUGE : Merci Madame Tarbouriech.

« J'appelle à la barre Isabelle Goldringer, scientifique ». (Elle monte).
« Madame Goldringer, vous allez témoigner devant la cour. Je vous demande de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. Levez la main droite et dites : je le jure.»

52 :21

Isabelle dit « je le jure » et lit son texte :

« Je voudrais ici expliquer en quoi OGM et biodiversité sont contradictoires et les conséquences que ça a en agriculture. Ce qu'il faut savoir c'est que de plus en plus de travaux scientifiques montrent l'importance et même la nécessité de développer et de réintroduire la biodiversité dans les champs et dans les paysages agricoles.

52 :41

Quand je parle de biodiversité, il s'agit de biodiversité agricole, ou d'agrobiodiversité, qui inclut la diversité des espèces cultivées dans l'espace et dans le temps, mais aussi la diversité au sein d'une espèce cultivée entre toutes les variétés, la diversité aussi au sein d'un champ à savoir l'utilisation de population ou de mélanges et finalement la biodiversité sauvage associée, biodiversité des insectes, des vers de terre et des champignons, des bactéries, des oiseaux que l'on va trouver dans les champs et en bordure des champs.

53 :20

Renforcer la biodiversité est un principe qui nous vient de l'écologie. L'appliquer au système agricole consiste en une approche qu'on appelle l'agroécologie. Les écologues depuis longtemps dans les systèmes naturels ont montré que la biodiversité assurait un grand nombre de services, comme la pollinisation, le recyclage du carbone, le contrôle des bioagresseurs, etc. Cet ensemble de services permet la résilience de ces écosystèmes, c'est-à-dire leur capacité à régénérer, à récupérer après un stress important.

53 :57

Il permet aussi la multifonctionnalité de ces systèmes et il a été montré par les écologues que plus ces systèmes sont complexes, plus ils assurent de fonctions écologiques différentes, plus il leur faut de biodiversité. Appliquer les principes de l'agroécologie à l'agriculture est la seule manière de réduire l'utilisation d'intrants chimiques, de stabiliser la production face aux aléas climatiques et de préserver l'environnement et la santé.

54 :23

OGM et agroécologie proposent des stratégies qui sont complètement à l'opposé. Pour les OGM il s'agit de répondre à un problème agronomique complexe par la même solution simple, je dirais même simplissime, à savoir changer un gène, voire deux ou trois gènes et les appliquer à toutes les variétés d'une espèce, à toutes les espèces et cela à des échelles immenses au niveau mondial.

54 :53

L'agroécologie au contraire vise à trouver des solutions complexes différentes et spécifiques pour chaque ferme. Avec les OGM, on va donc retrouver le même gène dans des variétés et des espèces différentes sur des millions d'hectares dans le monde. Vous imaginez la pression de sélection que cela va exercer sur le bioagresseur que c'est sensé contrôler ? Il aura vite fait de trouver un moyen de contourner ce gène-là.

55 :18

Si l'on prend l'exemple du gène round-up ready, dans ce cas ce n'est pas lui met l'herbicide qui va exercer la pression de sélection, le résultat est le même. Il existe maintenant des variétés round-up ready chez le soja, le maïs, le colza, le coton, la betterave à sucre, le blé, la luzerne, etc. Dès 2003, les surfaces cultivées en round-up ready avoisinaient les 60 millions d'hectares dans le monde. En 2005, 97% des sojas cultivés aux USA étaient round-up ready et 99 % des sojas cultivés en Argentine l'étaient aussi.

55 :55

Vous imaginez que cette utilisation massive d'herbicides va conduire à sélectionner des herbes résistantes qui vont conduire à utiliser de plus en plus d'herbicides. Et ainsi de suite. C'est ainsi qu'aux Etats-Unis, il y a maintenant plus de 10 espèces adventices, qui sont résistantes à l'herbicide et cela dans 22 états des US. Si l'on passe maintenant à l'exemple du gène BT, en 2010 on a près de 38 millions d'hectares dans le monde qui sont cultivés avec des variétés qui portent ce gène-là.

56 :32

45% des maïs aux US portent le gène BT. Récemment en juillet 2011, un article scientifique a rapporté à nouveau la sélection dans des champs de l'Iowa aux Etats-Unis de chrysomèles qui étaient devenues résistantes à la toxine Cri3B1. Elles ont été détectées dans des champs qui posaient des problèmes d'attaques très sévères pour les agriculteurs. Et les chercheurs ont montré que la résistance augmentait avec le nombre d'années de cultures du maïs BT.

57 :08

Un autre aspect en lien avec la biodiversité de ces OGM est la dissémination des transgènes dans des espèces sauvages apparentées mais aussi dans les variétés de pays locales ou les variétés paysannes. Ces variétés constituent pourtant le compartiment où la diversité de

l'espèce cultivée est la plus importante et où elle se renouvelle. C'est ce qu'on appelle la gestion dynamique in situ.

57 :33

Contrairement aux cultures à partir de variétés fixées homogènes génétiquement qui sont inscrites au catalogue ces variétés paysannes sont ressemées chaque année, sélectionnées sur les fermes et échangées entre agriculteurs. Elles peuvent donc subir des contaminations récurrentes chaque année dans le temps au cours du temps, et se retrouver avec des taux très significatifs de transgènes.

57 :58

Il faut savoir qu'il est impossible de confiner les OGM dans les champs où ils ont été cultivés. Ça a été dit précédemment. C'est particulièrement vrai pour une espèce qui se croise, qui se féconde comme le maïs. Dans ce cas, comment protéger les variétés locales et paysannes de ces flux de gènes ? Comment préserver l'intégrité de ces ressources génétiques ? Comment protéger les paysans de l'arrivée d'un brevet dans leurs champs ?

58 :24

Pour résumer mon intervention, je dirais que les OGM fournissent l'alibi de la solution génétique miracle, moderne pour pouvoir continuer dans la voie de l'agriculture intensive consommatrice d'intrants, pour refuser de s'engager dans la voie de l'agroécologie. Je vous remercie.

58 :43

LE JUGE : Merci Madame Goldringer.

« J'appelle à la barre Pierre Leroy, maire de Puy Saint-André et formateur à l'école d'infirmier de Briançon ». (Il monte).

« Monsieur Leroy, vous allez témoigner devant la cour. Je vous demande de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. Levez la main droite et dites : je le jure. »

59 :16

Pierre dit « je le jure » et lit son texte :

Monsieur le Président, monsieur le Procureur, Mesdames et messieurs les jurés, je suis là aujourd'hui comme témoin auprès de vous, d'une part parce que je suis maire. Nous ne sommes pas vraiment concernés dans la commune où j'habite par la plantation d'OGM même si nous y sommes très vigilants. C'est une commune à 1500 mètres d'altitude. Par contre, en tant que consommateur, comme tous les habitants de ma commune et on l'a vu avec les témoignages précédents, nous sommes susceptibles en effet d'être contaminés par les OGM.

59 :44

Si je suis là, c'est en particulier parce que je suis sensible à tout ce qui concerne la citoyenneté et la démocratie. On assiste et on l'a vu

précédemment à une barbarie du pouvoir économique, en particulier avec des lobbys qui nous imposent quelque chose qu'on ne souhaite pas aujourd'hui. Je vais vous citer un petit extrait d'un témoignage de l'ENA, j'étais au séminaire d'administration de l'ENA sur la promotion 97-99.

1 :00 :09

L'indépendance renforcée de l'expertise et la séparation de l'évaluation et de la gestion sont inadaptés à la nature des controverses sanitaires. La délibération collective sur le risque doit être organisée et les différentes expertises entendues. La mise en place d'une véritable stratégie de communication ne peut être un substitut à la recherche d'une réelle démocratisation des choix sanitaires.

1 :00 :40

La participation des citoyens est incontournable tant l'indétermination politique des controverses scientifiques nouvelles est marquée. L'incertitude est au cœur de la plupart des risques sanitaires à venir, les risques environnementaux, et certains risques alimentaires dont l'évaluation au pire inexistante, cas des OGM (c'est l'ENA qui le dit) résulte dans le meilleur des cas de l'extrapolation de modèles doses réponses à faible dose se distingue fondamentalement des risques en routine. Le véritable cœur de la sécurité sanitaire à l'avenir sera de faire face à cette incertitude.

01 :01 :24

Il faut donc déterminer les grandes lignes d'une démocratie sanitaire. Trouver des cadres institutionnels adaptés à la délibération des risques. La nécessité d'appliquer plus fortement et directement les citoyens dans l'action sur les risques sanitaires peut prendre essentiellement trois formes : la collecte des avis du public pour les intégrer à un processus de décision plus large (exemple : audition publique, enquête), la décision populaire sur un enjeu de sécurité sanitaire (référendum sur initiative populaire ou des pouvoirs publics), la délibération des citoyens ou de leurs représentants sur l'action (exemple : conférence de consensus ou conférence citoyenne).

01 :02 :15

J'ai donc testé ces conférences citoyennes depuis 6 ans auprès d'un institut de formation d'infirmiers, sur tous les gros problèmes de sécurité sanitaire. On a pu étudier l'impact des nanotechnologies, le risque nucléaire, le risque des OGM auprès d'une population d'étudiants aux soins infirmiers.

01 :02 :34

Ce qui est très surprenant à l'issue de ces expériences, c'est la capacité pour des populations donc des étudiants de 18-20 ans d'arriver petit à petit à s'informer, à se former, à développer un esprit critique sur des sujets qui sont complexes en particulier scientifiques. J'ai pu observer en

l'espace de très peu de temps... C'est des gens qui se sont formés en 15 heures de recherche scientifique sur des sujets complexes. Mais au bout de très peu de temps, on a pu observer une énorme capacité d'esprit critique et de connaissance de ces aspects scientifiques.

01 :03 :13

Comment fonctionnent ces conférences citoyennes ? Elles consistent à tirer au sort une population sur annuaire téléphonique par exemple, sur un territoire donné. Et cette population est mise en contact avec tout ce qui existe au niveau scientifique sur la question posée. Après ces entretiens, une formation auprès de tous ces experts indépendants si possible, cette population donne un avis qui peut servir de soutien sur des décisions politiques.

01 :03 :44

C'est ce que j'aimerais faire valoir auprès des pouvoirs publics, d'alerter en effet les pouvoirs publics. Il est grand temps qu'on puisse mettre en œuvre ces dispositifs. D'alerter aussi la population : elle a un pouvoir. Elle a un pouvoir de citoyen, d'électeur et de consommateur. Elle a un énorme pouvoir en terme d'expertise qu'elle ignore. Elle n'a pas aujourd'hui confiance dans ses capacités justement de développer cette expertise et pourtant ça existe. Donc il faut impérativement informer les populations, faire qu'elles aient un esprit critique sur des sujets de société qui nous concernent dans notre vie quotidienne, dans ce qu'on mange, c'est quand même quelque chose d'essentiel. Il faut impérativement que les populations soient informées et je compte sur vous Monsieur le Président pour alerter les pouvoirs publics pour renouveler ce type d'expériences. Merci.

01 :04 :36

LE JUGE : Merci Monsieur Leroy.

« J'appelle à la barre Cécile Saulnier, secrétaire de la Confédération Paysanne des Hautes-Alpes ». (Elle monte).

« Madame Saulnier, vous allez témoigner devant la cour. Je vous demande de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. Levez la main droite et dites : je le jure.»

01 :05 :06

Cécile dit « je le jure » et lit son texte : « Je viens témoigner au nom des paysans de la Confédération paysanne et je viens vous expliquer pourquoi nous nous opposons aux pratiques de Monsanto, les raisons pour lesquelles nous demandons la condamnation de cette firme, en vous parlant notamment des cultures OGM, créées, vendues et promues par cette firme.

01 :05 :36

Nous savons que les OGM ne sont pas une solution au problème de la fin dans le monde - nous avons pu le voir précédemment, comme

pourraient le faire croire les industries semencières comme Monsanto ici présent. Au contraire, par le brevetage des semences, dont nous avons également parlé un peu avant, ils maintiennent les paysans dans une dépendance économique en les obligeant à racheter chaque année leurs semences.

01 :06 :04

Par rapport à ça, il faut savoir que de nombreux paysans dans le monde entier ont été victimes des mensonges de Monsanto qui leur a proposé bien sûr de travailler avec leurs semences en leur proposant des crédits intéressants et en stipulant quand même dans leurs contrats qu'ils avaient l'obligation de racheter leurs semences. A partir de ce moment, les paysans sont entrés dans un cercle vicieux les poussant à utiliser du même fait tous les produits phytosanitaires de Monsanto, à savoir les herbicides tels que le Round-up, qui ont terriblement appauvri leurs terres, les plantes qui y poussaient, ces plantes-là ayant besoin de plus en plus d'engrais chimiques pour pouvoir se développer.

01 :06 :50

A propos de toute cette information agronomique, je vous invite fortement à écouter les conférences de Claude et Lydia Bourguignon qui sont des agronomes et vous expliqueront tout cela de manière très intéressante et très claire.

01 :07 :08

D'un point de vue environnemental, les OGM participent à l'appauvrissement de la biodiversité, comme nous l'avons vu également juste avant et sont le reflet d'une agriculture industrielle, c'est-à-dire bourrée de pesticides. Avec le Round-up, tout il est propre. Les conséquences sur l'environnement, surtout au niveau de la contamination génétique, et les risques potentiels sur la santé encore mal connus du fait du manque d'études à ce sujet, sont trop sérieux pour qu'on laisse les industries semencières s'approprier l'environnement, notre agriculture et le futur de notre alimentation.

01 :07 :50

Nous, Paysans de la Confédération paysanne, exprimons notre solidarité à nos amis paysans du monde et défendons notre droit à tous à être autonomes et à subvenir à nos besoins alimentaires en toute liberté. C'est pourquoi nous refusons de voir le monde paysan, de voir nos champs se transformer en greniers de maïs transgéniques ou de soja, ou de coton et tout le reste, soit en paillasse de laboratoire pour savant fou. La souveraineté alimentaire doit être un droit primaire et défendu pour tous dans le monde.

01 :08 :24

Nous soutenons bien sûr également nos amis du mouvement des faucheurs volontaires qui sont là pour surveiller et faucher les champs

OGM. Je termine ici par une citation de Jean-François Ambert, directeur de recherche à l'INRA qui indique que sont les fauchages d'OGM depuis plus de 10 ans : « Rien n'aurait arrêté la mise en place subrepticement de ces biotechnologies » Fin de citation. Monsieur le Président, j'ai terminé.

01 :09 :10

LE JUGE : Oui, maître Trapp ?

Maître Tapp : Oui, j'ai une question que j'aurais aimé poser au témoin. Mme Cécile, n'y a-t-il pas eu un procès à Colmar, récemment où de lourdes peines ont été prononcées contre les arracheurs de vignes ?

01 :09 :30

Réponse de Cécile : il est vrai qu'il n'y a pas longtemps, le 30 septembre dernier a eu lieu un procès à Colmar pour élucider la question des faucheurs de vignes transgéniques qui ont été créés pour résister au virus du cournoué. Toujours je tiens à remercier les faucheurs qui ont neutralisé les vignes OGM appartenant à l'INRA en août 2010. Leur procès a eu lieu et ce 14 octobre 2011, le tribunal correctionnel a condamné les faucheurs OGM récidivistes à des peines de 1200 euros d'amende et les non récidivistes à des peines de prison de deux mois avec sursis. Je tiens à préciser que quant au préjudice moral, il a été évalué au paiement d'un euro symbolique seulement et l'INRA bénéficiera d'une indemnisation de 57 000 euros alors qu'elle s'attendait à 540 000 euros de dédommagements et intérêts.

01 :10 :49

Le juge : Merci Madame Saulnier.

« J'appelle à la barre Marilou, ingénieuse indienne ». (Elle monte).

« Marilou, vous allez témoigner devant la cour. Je vous demande de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. Levez la main droite et dites : je le jure. »

01 :11 :17

Marilou dit « je le jure » et lit son texte : « Bonjour Messieurs-Dames. Aujourd'hui, les multinationales comme Monsanto veulent breveter les gènes afin de s'approprier la créativité de la nature. Il existe actuellement 1600 brevets dans les mains de quatre entreprises du secteur de l'industrie des biotechnologies pour toutes les cultures qui peuvent résister aux changements climatiques, à la sécheresse, aux inondations ou à la salinisation.

01 :11 :49

Ces trésors ne sont pas le résultat de la biotechnologie, mais ils nous ont été donnés par la nature, préservés par les fermiers et volés par les entreprises. Comme des pirates qui s'approprient le contenu d'un bateau, les firmes de biotechnologie cherchent à s'approprier les gènes

dès qu'ils sont repérés et identifiés par les chercheurs en déposant des brevets sur ces gènes pour les monnayer.

01 :12 :22

Ces grandes firmes veulent appliquer à la vie les règles du commerce international. Elles veulent transformer le monde en un vaste supermarché où tout est à vendre. Nous sommes confrontés à un piratage de la biodiversité, alors que la biodiversité est justement ce qui pourrait aider l'humanité à faire face au changement climatique et à l'augmentation de l'insécurité alimentaire qui en résultera. Ce droit fondamental à la sécurité et à la souveraineté alimentaire aujourd'hui contesté repose sur la propriété des semences.

01 :13 :06

Pour se nourrir, il faut cultiver des plantes qui proviennent de graines. Si on dépend aujourd'hui d'autrui pour les graines, on n'a plus de souveraineté alimentaire ou économique. Les semences sont un bien commun et une grande richesse qu'il est normal de pouvoir sélectionner, préserver, partager et échanger.

01 :13 :32

Ce que les grandes firmes nous proposent en guise de solution contre la faim dans le monde et le changement climatique, ce sont des produits brevetés comme des appareils photo ou des lunettes, ce sont les OGM et les monocultures. C'est une mauvaise solution qui ne fonctionne pas. Par exemple, dans l'état de l'Andarpradech (?), il n'y avait aucune culture de coton. En une seule saison, la culture du coton est apparue après que Monsanto ait investi énormément dans cette région en rachetant Maico, la plus grande compagnie indienne des semences en faisant passer nombre de spots publicitaires à la télévision et en rachetant à bon prix ou en échangeant contre des semences hybrides toutes les semences que les fermiers détenaient.

01 :14 :31

Ainsi, deux ans après plus aucune graine traditionnelle de coton n'étant disponible, le coton BT OGM est apparu. Les semences traditionnelles étaient gratuites ou bien achetées 5 ou 6 roupies le kilo. Les graines OGM vendues par Monsanto coûtent environ 3 600 roupies le kilo, sur lesquelles la firme récupère 1200 roupies de royalties.

01 :15 :12

En plus, ces semences ne sont pas testées. Parfois, elles ne germent pas. Il leur faut de l'irrigation, des produits chimiques car elles sont moins résistantes que les variétés anciennes aux moisissures et aux parasites, et même le verre de la capsule qui était ciblé par la modification génétique a développé une résistance à la toxine BT qui nécessite des traitements chimiques.

01 :15 :38

Tout cela fait que très souvent le paysan échoue et s'endette de manière irréversible. Non auprès du gouvernement et des banques, mais auprès du représentant de la firme Monsanto. Il se retrouve alors dans une situation sans issue, sans argent, sans nourriture, obligé de céder sa terre pour couvrir sa dette, il se suicide. 9 fois sur 10, le paysan se donne la mort en buvant des pesticides très souvent vendus par Monsanto.

01 :16 :17

Il y a eu en quelques années plus de 250 000 suicides de paysans indiens. Dans l'état de Maarach, 90% des suicidés sont des cultivateurs de coton BT. Si on établit deux cartes, une pour les fermiers qui se sont suicidés et une pour les cultures de coton BT, on se rend compte que les deux cartes se superposent parfaitement. Aujourd'hui, la totalité des semences de coton vendues en Inde est liée à la compagnie Monsanto. J'appelle cela un génocide. Car un tel système de mise en dépendance des petits paysans par de grosses firmes est criminel.

01 :17 :08

En Inde, depuis 10 000 ans les petits fermiers cultivent une grande diversité d'espèces et de variétés vivrières adaptées au climat, au lieu, à la conservation, au goût. Je veux tout faire pour ne pas laisser 10 000 années de savoir faire agricole traditionnel, de sélection lente, patiente, basée sur l'observation de dizaines de milliers de variétés de céréales, de plantes vivrières, légumes, textiles, médicinales et tinctoriales.

01 :17 :47

Nous avons suffisamment d'expérience maintenant pour affirmer que plus l'agriculture est caractérisée par une biodiversité élevée et plus elle est productive et résistante. La biodiversité de la polyculture est la solution pour combattre la faim dans le monde et le changement climatique. C'est pourquoi nous avons créé en Inde Nafdania, qui est une banque coopérative de semences et une ferme expérimentale regroupant 200 000 membres paysans. Nafdania permet de distribuer gratuitement des semences.

01 :18 :29

Ainsi, après le tsunami, de nombreux paysans qui avaient perdus leurs graines de variétés ancestrales ont pu les retrouver gratuitement. Nafdania permet aussi d'écouler à un juste prix le coton traditionnel récolté. Le patrimoine des semences et l'environnement doivent être abordés ensemble afin de défendre l'eau, l'air, les sols, les forêts et les semences en tant que patrimoine mondial de l'humanité.

01 :19 :07

Le futur de notre monde dépend de comment nous nous occupons des champs et des sols, de l'eau et des semences et de comment nous les transmettons aux générations futures. Merci.

01 :19 :23

LE JUGE : Merci Madame Marilou.

4^{ème} partie

Appel à la barre des témoins de l'inculpé

1. Un scientifique indépendant : Monsieur Andréa
2. Un scientifique pro OGM : Jacques Maret (administrateur chez Monsanto)
3. Madame de Glace pour le FMI - OMC : Laetitia (texte repris de la pièce jouée au Thor)

LE JUGE :

« J'appelle maintenant à la barre les témoins de l'accusé, venus défendre Monsanto contre les accusations qui ont été portées contre lui. »

« J'appelle à la barre Monsieur Andréa, ingénieur indépendant » (Il monte).

« Monsieur Andréa, vous allez témoigner devant la cour. Je vous demande de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. Levez la main droite et dites : je le jure.»

01 :20 :00

Monsieur Andréa dit « je le jure » et lit son texte :

Mesdames et messieurs, contrairement aux scientifiques qui ont témoigné précédemment, je serai bref et je développerai un argumentaire en quatre points :

1. Les OGM que l'on appelle « plantes pesticides » dans les milieux écologistes permettent de réduire la quantité d'insecticides répandus dans les champs tout simplement parce que l'insecticide est produit par la plante elle-même. Donc la quantité d'insecticide déversée dans les champs est moindre. Premier point extrêmement positif !

01 :20 :35

2. Ensuite, il n'y a aucun risque de contamination des cultures non OGM car il est préconisé une bande de sécurisation de 10 mètres de large autour des champs. Or, il est bien connu que les abeilles, les insectes pollinisateurs ainsi que le vent, sont parfaitement incapables de transporter le pollen au-delà de 9m68. Donc une

bande de sécurité de 10 m est largement suffisante pour écarter toute contamination.

01 :21 :08

3. Troisièmement et c'est là certainement la preuve scientifique la plus irréfutable : les produits désherbants qui accompagnent la variété OGM résistante aux herbicides, comme par exemple le soja Round'up Ready ne peuvent pas être dangereux pour la santé ou pour l'environnement puisqu'ils sont en tout état de cause, légaux et autorisés. Ce point est bien le plus incontestable.

01 :21 :32

4. Enfin, et là je vais passer de la science à la géopolitique, il est très facile de se rendre compte que là où on a fait le choix des OGM depuis des décennies, il n'y a plus aucun problème de misère, ni de famine, ni de corruption. Prenons le Brésil par exemple, qui produit 28% du soja mondial : la part de soja OGM est passée de 30% en 2003 à 75% en 2010. Ce pays a multiplié sa production de fèves de soja par 40 en 40 ans. Les importateurs européens sont tout à fait satisfaits de trouver un partenaire compétitif pour fournir au bétail européen son complément de nourriture, composée à 90% de soja.

01 :22 :23

LE JUGE : oui Maître François ?

Maître François : oui, une question. Auparavant, j'ai du mal à laisser passer cette question des 10 mètres, ça ne fera pas l'objet d'une question mais d'un rappel simplement pour dire que vraisemblablement les scientifiques ont moins de mémoire que les citoyens, puisque la dernière fois qu'on nous a parlé de mesures aussi précises, les 9m68, c'était en ce qui me concerne sur la catastrophe de Tchernobyl où on nous avait expliqué qu'un nuage radioactif s'était arrêté à la frontière. Et on nous l'avait assuré avec beaucoup d'assurance. Je retrouve cette même assurance dans cette notion de 10 mètres. Je m'étonne que des scientifiques aient l'audace de cette assurance. Je voudrais plutôt poser la question suivante pour nous aider à évaluer les enjeux financiers notamment :

M. Andréa, pensez-vous qu'il y a des débouchés dans l'utilisation des O.G.M. ? Quels sont ces débouchés ?

01 :23 :27

Si plus de 10 millions d'agriculteurs dans le monde ont choisi des semences génétiquement modifiées, c'est bien qu'ils ont trouvé des débouchés : personne ne les y a obligés. Cela me semble important à signaler, je ne vois pas où est le problème.

01 :23 :45

Le problème est peut-être que vous ne voyez pas le problème...

01 :23 :51

LE JUGE : Merci Monsieur Andréa.

« J'appelle à la barre Jacques Maret, ingénieur agronome chez Monsanto. » (Il monte).

« Monsieur Maret, vous allez témoigner devant la cour. Je vous demande de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. Levez la main droite et dites : je le jure.»

01 :24 :22

Jacques dit « je le jure » et lit son texte : Avant de commencer mon témoignage, je voudrais présenter une certaine inquiétude en tant qu'agronome de voir des gens débiter de telles sornettes sur les OGM et le Round-up. Monsanto ne produit plus des herbicides mais un seul herbicide le Round-up. Les accusateurs n'ont qu'à aller à la bourse de New-York. Les actions montent.

01 :25 :06

Quel est le problème ? Nous avons diminué notre perte et les actions montent. Tout le monde est content. Je voudrais vous demander l'autorisation de prendre un petit remontant, une fois de temps en temps du coca-cola light, qui s'appelle du coca-cola zéro parce que ma tâche va être dure pour remonter la pente. L'aspartame qui y est inclus est sous licence de Monsanto donc je ne crains rien, et par-dessus le marché ce produit a permis à un certain nombre de diabétiques de se passer de médiateur donc la Sécurité Sociale doit en être absolument ravie.

01 :25 :45

Soyons sérieux s'il vous plaît. Les choses sont trop importantes vu l'importance de la tâche, nourrir les 9 milliards d'habitants qui vont bientôt être présents sur cette terre. Je commence mon témoignage de façon agronomique. Nos services de recherche et de bienveillance pour les paysans ont découvert il y a quelques années une molécule naturelle, de la glycine, c'est un acide aminé, phosphorique, molécules qui sont présentes partout dans la nature. Cette association de ces deux molécules, nous avons calculé au tableau noir, parce qu'il n'y a que les mathématiques de vraies, que cette molécule, cet assemblage, ne pouvait être que mangée par le sol, disparaître et nous avons calculé qu'elle ne pouvait jamais descendre dans les nappes phréatiques.

01 :26 :50

Les mathématiques ne se trompent jamais. C'est pas possible, c'est que nos calculs sont vrais et ils datent de 45 ans donc ils n'ont jamais été remis en cause. Donc nous savons que le glyphosate ne peut pas aller dans les nappes phréatiques. Je ne vais pas vous abreuver de chiffres non plus. Est-ce que vous seriez compétent Monsieur le Président ou

Mesdames et Messieurs les Jurés pour pouvoir juger de tout ce que nous avons fait avant de mettre cette molécule sur le marché ?

01 :27 :23

Ceci ne regarde pas forcément la justice. Ce sont nos petits secrets de famille. De famille de rats, je veux dire. Les rats que nous avons faits souffrir pendant des années pour tester nos produits. Je ne voudrais pas que Monsanto soit en plus trainé devant les tribunaux par les associations de protection des animaux. Parce que nous avons fait des expériences sur les rats pour savoir si nous humains supporterions ce produit.

01 :27 :58

C'est d'ailleurs pour ça, pour ne pas avoir de plaintes d'associations de protection des animaux, j'allais confondre avec la nature, excusez-moi Monsanto protège la nature bien entendu. Comme des rats meurent dans nos expériences, on les enterre discrètement pour ne choquer personne. Ni fleurs, ni couronne, ni statistiques. Mais nos rates et nos rats se portent comme des charmes. Au bout de deux ans de nourriture au glyphosate, il y a bien quelques mortes en couche, ou morte de chagrin car leurs petits n'arrivent pas à se perpétuer, mais s'était il y a 40 ans, personne ne s'en souvient.

01 :28 :42

Bon, la seule fois qu'on a eu des morts, c'est avec du Round-up. Excusez-moi mesdames, messieurs, on a testé du Round-up en intraveineux à des chiens. Du Round-up pas du glyphosate... ils sont tous morts bien sûr les pauvres. On ne sait pas pourquoi, on pense pas que ce soit le glyphosate, ça doit être le détergent qu'on a mis dedans. Je ne vais pas le nommer, vous ne comprendriez pas. Ce sont des produits qu'on ne veut pas tester pour ne pas faire souffrir plus les animaux. Il y est passé une dizaine de chiens. On les avait endormi auparavant.

01 :29 :16

Puis du savon, quelle importance, quel que soit le savon, c'est trop compliqué de tout vous expliquer. C'est pour ça qu'on n'ennuie pas l'administration avec nos tests. On leur dit qu'on a un peu changé la composition d'un produit. Quelle différence d'ailleurs entre deux détergents, entre la soude ou l'eau de javel Monsieur le Président ? c'est toujours du sodium. Prenons la base, c'est du sodium.

01 :29 :41

Donc pas de différence, donc on ne les teste pas. On transmet à l'administration qui nous signe les autorisations sans discuter. De toute façon, elle l'a signé, elle l'a tamponné et nous avons toutes nos formulations. Le Round-up et tous les OGM sont autorisés soit par l'AFSA ou l'EFSA. Donc de quoi se plaignent les parties civiles ou les témoins à

charge ? je ne comprends pas... on ne peut pas nous reprocher d'avoir tenu le tampon, ou tenu la main qui a signé, parce que au moment où ça s'est passé nous avions deux coupes de champagne à la main. Une pour nous-mêmes et l'autre pour le signataire donc... il a fallu qu'il signe avant. Je vais prendre un petit coup de Coca Zéro parce que j'ai un peu soif, c'est un peu difficile.

01 :30 :35

D'ailleurs nos détergents lavent très bien les verres. Jamais personne ne nous a demandé si ça lessivait les sols. On les applique de façon importante mais quelle importance que ça lessive les sols, puisque ainsi les sols devront être plus propres comme nos paillasses. Fini le fumier, c'est vraiment dégueulasse. Fini la matière organique, c'est vraiment pas moderne tout ça. J'en ai fini du Round-up. Parlons un peu des OGM puisque c'est la deuxième production aujourd'hui de Monsanto qui a fait beaucoup d'autres choses qui nous ont servi très longuement notamment pour pouvoir isoler nos transformateurs électriques.

01 :31 :33

Sans les productions de Monsanto, vous n'auriez pas eu le chauffage électrique Monsieur le Président. Je vous ai dit tout le bien du Round-up. On sait maintenant comment empêcher son action dans les cellules, des gens l'ont expliqué avant moi, c'est absolument génial mais beaucoup trop compliqué pour pouvoir l'expliquer ici au tribunal devant les jurés populaires qui ne sont pas forcément capables de suivre cette exceptionnelle réflexion scientifique.

01 :32 :03

Du coup, quand on a eu des maïs qui toléraient le glyphosate, on a fait pousser notre maïs pour le goûter, pour savoir quel goût il avait. Et je vous jure Monsieur le Président, Monsieur le Procureur, il a le même goût, la même couleur que l'autre, le vieux maïs archaïque. C'est le même. Même goût, même couleur. Quand on en fait de la farine, ça fait aussi de la maïzena. Ça ne pose pas de problème. Et on en a donné à des rats, pas trop longtemps non plus, on ne veut pas les faire souffrir trop longtemps, trois mois. Il y a eu quelques enterrements, sans fleurs mais quelques enterrements quand même.

01 :32 :44

A la fin du test, les mâles avaient une ligne parfaite, ils allaient très bien. Un foie un petit peu gros mais que nous fait à nous quelques grammes de foie ? Déjà que nous ne voulons pas dire, que nous font à nous la mort de quelques millions de rats. Pardon excusez-moi Monsieur le Président, je pense que cette citation est décalée ici même, mais quelques grammes de foie sur un rat... c'est pas grand-chose. Bon, les dames rates, je ne vais pas vous en parler ça ne se fait pas n'est-ce pas ? Surtout qu'il y a des femmes dans le jury.

01 :33 :29

Je ne voudrais pas les déranger. Pour ne pas faire de mal, on n'a pas voulu qu'elles aient des petits, on ne veut pas payer en plus une cellule psychologique en plus d'avocats, en plus d'une association de protection animale. Nous avons arrêté le test au bout de trois mois et tout allait bien. Les rats survivants ne posaient pas de problèmes de survie, ils étaient en forme. Même goût, même couleur. Des mâles fins, élancés aux beaux yeux, des femelles un peu enr... excusez-moi, j'ai rien dit. Donc en quelques années nous avons multiplié nos maïs et soja pour qu'ils peuplent la surface de la terre.

01 :34 :11

Voyez comme nous ne sommes pas dogmatiques mais au contraire généreux. Nos maïs sont équivalents à tous les autres. D'ailleurs Monsieur le Président, voyez-vous, il n'y a aucune différence entre deux pommes ou deux patates. Toutes passent dans le canon à patates que nous avons mis au point. Et vous avez déjà vu quelqu'un mourir en mangeant du maïs ou du soja ? Moi jamais. Sauf bien sûr si on tente de l'avaler entier ce grain de maïs car là... on peut s'étrangler. D'ailleurs, nous avons dans nos cartons, un maïs anti-étranglement. Vrai miracle qui reconnaît lors du passage dans la cavité buccale, les gens qui sont sujets à l'étouffement. On pense avoir trouvé la solution qui permettrait de mettre en préalerte le salut le plus proche, Monsieur le Président.

01 :35 :01

Que d'économie pour la Sécu nous allons pouvoir faire faire Monsieur le Président. Mais je vous en conjure, ne nous demandez pas de dire comment ça marche, comment nous avons obtenu tout ça. D'abord c'est extrêmement compliqué et cela ferait tomber l'enchantement autour de la firme Monsanto. Merci j'ai terminé.

01 :35 :23

LE JUGE : Merci Monsieur Maret. Oui Maître François ?

Maître François : merci de vous soucier de notre enchantement. Vous avez tenté de nous rassurer en nous parlant de la santé de l'action Round-up, je ne suis pas sûr que ce soit un argument qui soit de nature à rassurer le jury.

Jacques Maret : Nos actionnaires oui.

Maître François : Nous n'en doutons pas. Sans vous paraphraser, dites-moi si j'ai bien compris. Les procédures en matière d'homologation se passent comme vous nous l'avez expliqué, à savoir que vous procédez à l'analyse des données, vous récoltez les données, vous les compilez et vous les donnez à des organismes qui statuent sur la base des données que vous leur fournissez ?

Jacques Maret : Tout à fait. Nous leur fournissons la totalité des données fournissables.

Maître François : Je pense que les jurés apprécieront...

01 :36 :30

Le juge : « J'appelle à la barre Madame de Glace, qui représente le FMI et l'OMC. » (Elle monte).

« Madame de Glace, vous allez témoigner devant la cour. Je vous demande de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. Levez la main droite et dites : je le jure.»

01 :36 :53

Marilou dit « je le jure » et lit son texte :

« Je voudrais redéfinir certaines règles qui font aujourd'hui le marché mondial. L'OMC a été créée le 1er janvier 1995 en remplacement du GATT (Accords Généraux sur les Tarifs Douaniers et le commerce). C'est une instance internationale dont le rôle est d'assurer qu'aucun de ses membres ne se livre à un quelconque protectionnisme afin d'accélérer la libéralisation mondiale des échanges commerciaux, et de favoriser les stratégies des multinationales.

01 :37 :40

En parallèle il existe une autre instance : le FMI est là pour stabiliser le système financier international. Créé en 1944 à Bretton Woods, il intervient dès que la crise frappe un de ses états membres. Il aide aux remboursements en donnant des garanties pour les états. Les règles définies et acceptées sont celles du libéralisme et de la libre concurrence. Pour l'économie mondiale, que représentent les personnes qui témoignent aujourd'hui, en termes de valeur financière, de marché, de profits?

01 :38 :33

Je suis personnellement touchée par le cas de Monsieur de Kochko et d'autres ... Ceci étant, pour parler « crument », ce sont des dommages collatéraux choisis par une société qui définit le PIB comme étant le critère de référence de « bonne santé » du pays.

01 :39 :02

Oui, les multinationales sont encouragées, mais c'est sur elles que reposent l'équilibre monétaire international. La production de richesse est un fondement pour la société dans laquelle nous vivons.

Monsanto loin d'être un criminel a compris ces règles et contribue à l'équilibre mondial.

01 :39 :27

Il répond aux besoins des paysans de produire mieux et plus rapidement, et aux consommateurs d'acheter à bas prix.

De plus Monsanto a les autorisations pour vendre ces produits. Dans ce cadre, il sait protéger son entreprise et déposer des brevets pour préserver ses innovations et assurer ainsi la pérennité de son activité. Monsanto respecte les règles du commerce, il en est acteur et non responsable.»

01 :40 :12

LE JUGE : Oui Maître François ?

Maître François : Oui, pas de question, simplement je souhaitais faire un petit éclairage sur cette notion d'autorisations qui revient dans les argumentaires. Tout d'abord merci de nous faire ce rappel des règles du jeu. Et de nous rappeler donc que les dégâts humains et environnementaux sont donc des variables d'ajustements dans ce système. En ce qui concerne les autorisations, je souhaite rappeler à la connaissance de la cour et des jurés que tout cela repose sur la notion d'indépendance des études. Un des points principaux de cette controverse sur les OGM est que l'actualité brûlante nous sert dans deux cas qui viennent éclairer celui du Médiateur où a éclaté à la vision de tout le monde, médiatique notamment, la collusion existant entre les milieux d'affaires et les organismes sensés faire les évaluations.

01 :41 :14

Aujourd'hui je crois que plus personne ne peut en douter. Et plus récemment, un autre cas, assez savoureux à l'occasion de cette nouvelle taxe sur les sodas où le gouvernement a omis de faire le distinguo entre le sucre et les édulcorants aspartames et où notre ministre de la santé vient de diligenter une étude pour évaluer la dangerosité de l'aspartame. Ce qui est assez étonnant puisque c'est une controverse qui est assez ancienne maintenant et qu'il y a un certain nombre d'études prouvant la nocivité et qu'aujourd'hui on en est toujours à cette controverse sur un débat qui n'a pas lieu et qui jette un voile sur la validité des autorisations.

01 :42 :12

Le juge : Merci Madame de Glace.

5^{ème} partie les réquisitoires du procureur et des parties :

LE JUGE :

Mesdames et messieurs les jurés, maintenant que nous avons écouté les plaignants et les témoins des deux parties, nous allons passer aux réquisitoires. Monsieur le procureur, vous avez la parole.

01 :42 :35

LE REQUISITOIRE DU PROCUREUR : Jacques

« Monsieur le Président, Messieurs les avocats, Mesdames et Messieurs les jurés,

Nous devons aujourd'hui faire face à des situations dans lesquelles l'environnement est gravement mis à mal. Nous avons tous en mémoire les noms des grandes catastrophes qui ont marqué la planète ces 40 dernières années. En 2007, le naufrage de l'Erika a provoqué une pollution massive le long des côtes françaises. Dans cet exemple, et bien d'autres, il s'agit de pollutions concentrées, spectaculaires et donc, médiatiques.

01 :43 :16

Malgré la connaissance de plus en plus fine que nous avons des milieux vivants, le mode de gestion de notre planète s'avère totalement incapable d'infléchir nos mauvaises pratiques.

Nous mesurons de mieux en mieux, mais nous gérons de plus en plus mal. Inutile de se cacher derrière l'argument fallacieux de la méconnaissance ou de l'ignorance : nous le savons, le monde vivant part à vau-l'eau.

01 :43 :58

Même les personnalités les plus éloignées du monde de l'environnement soulignent l'urgence écologique. Le 13 octobre 2010, le secrétaire général de l'OCDE déclarait : « *La protection des écosystèmes et de la biodiversité doit être une priorité dans notre quête d'une économie mondiale plus forte, plus juste, plus propre* ».

01 :44 :27

Dans ce contexte, qui doit assumer les coûts résultant du nettoyage des sites pollués et de la réparation des dommages sanitaires, écologiques, sociaux ?

Est-ce à la société tout entière, autrement dit au contribuable, d'acquitter la facture ?

Est-ce au pollueur, quand il peut être identifié, de payer ?

01 :44 :58

En France, la responsabilité environnementale repose sur le principe du pollueur-payeur, affirmée à la fois par l'article 4 de la Charte de l'environnement et par l'article L. 110-1 du code de l'environnement, qui consacre le principe pollueur-payeur.

Mais, comme la protection de l'environnement constitue un intérêt public, l'État est responsable en premier lieu de l'action à mener si l'environnement est ou risque d'être endommagé.

01 :45 :33

En ce qui concerne les produits issus de modifications génétiques, l'idée qu'ils pourraient altérer la santé des personnes ou avoir des

incidences négatives sur l'environnement suscite de sérieuses craintes dans l'opinion. Un appel a été lancé au niveau européen pour que les parties contrôlant ces activités répondent dorénavant de leurs actes.

01 :45 :58

Alors oui, dans ce procès, l'Etat pourrait prendre le parti de l'avenir. Il souhaiterait que le jugement participe à la construction de la loi. Il attendrait une jurisprudence qui définirait clairement la responsabilité environnementale de celui qui occasionne une atteinte à l'environnement. Le législateur a déjà inscrit dans les textes que le pollueur doit être amené à payer pour remédier aux dommages qu'il a causés.

01 :46 :32

Mais, dans le cas de Monsanto, disposons-nous de toutes les preuves pour affirmer que la responsabilité des actes cités par l'accusation lui incombe ? Il s'agit là de pollutions diffuses issues de nombreuses sources.

01 :46 :48

Or, le principe de responsabilité n'est efficace que lorsqu'il est possible d'identifier le pollueur, de quantifier les dommages, d'établir un lien de causalité. Si un dommage précis survenait, alors oui, Monsanto devra assumer le coût de la réparation.

Mais là : crime contre l'humanité... L'accusation est excessive et trop générale. C'est pourquoi, intervenant pour la défense de l'ordre public, nous demandons un jugement responsable. Ce procès n'est pas ordinaire. Je voudrais mettre en garde le jury sur la décision qu'il prendra.

01 :48 :42

Une condamnation du groupe Monsanto équivaldrait à une condamnation du modèle-même de société qui a permis à l'humanité de sortir de la pauvreté et de l'obscurantisme pour atteindre des niveaux de développement sans précédents.

Une condamnation de Monsanto constituerait une menace pour le fonctionnement des nations, sans parler des risques pour l'agriculture et la capacité des Etats et des agriculteurs à nourrir la population mondiale.

01 :49 :07

En application des dispositions de l'article 40, nous estimons que les faits qui ont été portés à notre connaissance, pris dans leur globalité, ne constituent pas une infraction.

C'est pourquoi, le ministère public demande un classement sans suite de la procédure sur le chef d'accusation de crime contre l'humanité.

Dans un deuxième temps, pour chaque infraction constatée, dans la mesure où aucune disposition légale ne fait obstacle à la mise en mouvement de l'action publique, nous demandons que des poursuites

soient engagées à l'encontre de l'accusé. Les juridictions compétentes devront être saisies. »

01 :49 :50

LE JUGE :

Merci. La parole est maintenant donnée à l'avocat de la partie civile. Maître François, vous avez la parole.

01 :50 :04

PLAIDOIRIE de L'AVOCAT DE LA PARTIE CIVILE : Maître François

«Monsanto, qui est jugé aujourd'hui pour crime contre l'humanité, passé, présent et pire encore à venir, n'est pas simplement une multinationale caractérisée par ses condamnations passées et les catastrophes sanitaires à venir que l'actualité nous permet de cerner aujourd'hui.

01 :50 :38

Non, ne nous y trompons pas, Mr le juge, Monsanto est aujourd'hui un symbole, le symbole d'un monde qui devient fou !

A tout « Saigneur », tout honneur ! Monsanto jouit donc, à l'instar des Mcdo, des BP et consorts, de ce privilège cristallisé sur leur nom : celui d'être responsable de l'ensemble des dysfonctionnements de notre système globalisé.

01 :51 :10

Monsanto est ce symbole, mais nous n'aurons pas besoin d'y faire référence au cours de cette plaidoirie car le cas de Monsanto se suffit, malheureusement, à lui-même.

Il est rare dans la carrière d'un avocat d'être confronté à un choix aussi large d'angles d'accusation. La question des OGM s'impose néanmoins pour cause d'actualité brûlante et dramatique.

01 :51 :40

Je ne reprendrai pas les arguments qui ont été parfaitement posés par les témoins de l'accusation. Je citerai trois points

1. Le premier concerne le principe de précaution. Dans le rapport frontal entre, d'une part le droit commercial dicté par l'OMC, le FMI et la commission Européenne et d'autre part les chartes internationales de protection de l'environnement, de la nature et des citoyens, Monsanto déroule depuis des décennies une stratégie froide et déterminée à faire plier le principe de précaution devant la liberté de produire et d'échanger.

01 :53 :00

2. Ensuite par un recours systématique aux techniques de lobbying, d'infiltration et de corruption au plus haut niveau, Monsanto est de fait un ennemi majeur du bon fonctionnement de nos

démocraties.

01 :53 :45

3. Enfin, Monsanto inaugure une nouvelle catégorie de crime contre l'humanité : LE CRIME IRREVERSIBLE ... le brevetage du vivant, la contamination génétique exponentielle de l'environnement et les cas avérés de malformations congénitales ...

01 :54 :23

Alors c'est vrai, tous ces chefs d'accusations sont couverts par des textes internationaux, nationaux, des autorisations sanitaires accordées par des organisations dont l'indépendance est aujourd'hui remise en cause.

01 :54 :45

Nous siégeons aujourd'hui dans ce tribunal populaire qui nous offre le droit de juger le cas de Monsanto dans sa globalité, Monsanto étant le symbole.

01 :55 :29

Nous demandons au tribunal une peine correspondant à la réalité du danger que la firme représente pour l'homme et la nature.

Nous requérons donc :

1. Le démantèlement immédiat de Monsanto.
2. L'inculpation de tous ses dirigeants pour crime contre l'humanité.
3. Les poursuites judiciaires envers tous ceux qui ont participé activement en pervertissant les règles de la démocratie.
4. Nous demandons la création d'un fond pour les victimes passées, actuelles et à venir.

01 :56 :05

Ce procès est historique, le tribunal populaire saura ne pas se tromper de train, Monsanto représente un progrès « chimérique » face à la raison, au respect de la dignité de l'homme et de la vie.»

01 : 56 :43

LE JUGE :

Merci. La parole est maintenant donnée à l'avocat de la défense. Maître Trap, vous avez la parole.

PLAIDOIRIE DE L'AVOCAT DE LA DEFENSE : Mr Trap

01 : 57 :15

Maître Trap (répond au téléphone): I'm in Trescléoux now. It's a kind of asshole village in France. It's one more Monsanto fucking trial.

Hubert?? Achetez. Achetez. Vendez. Je vous présente mes excuses.

Alors sciences en bobines, sciences en bobards oui ?

01 :58 :16

Mesdames et messieurs, j'ai assisté à de nombreux procès. Et je les ai tous gagnés. Et là je suis vraiment atterré, c'est la 1^e fois que j'assiste à quelque chose d'aussi lamentable. Pourrions-nous être sérieux s'il vous plait ? Depuis le début du procès, nous avons entendu des inepties, des mensonges, des calomnies... sans consistance.

01 :58 :43

Nous avons assisté à un défilé de témoins geignards venant ânonner leur plainte. Monsanto-ci, Monsanto-là... pas l'ombre d'un témoignage sérieux, argumenté par des chiffres significatifs et non pas partiels, fournis par les agriculteurs eux-mêmes. Rendement, production, coût, bénéfice avant. Rendement, production, coût, bénéfice après.

01 :59 :24

Je pourrais convoquer des millions d'agriculteurs pour témoigner. Aussi, il faut s'assurer que le protocole d'emploi des produits de Monsanto ont été respectés. Car c'est bien là que réside le hic. Les scénarios montés par des chercheurs le nez dans leur microscope sur leurs rats de laboratoires qui ne sont pas crédibles.

01 :59 :50

Les miracles que nous décrivent les chercheurs fanatiques de la biodiversité sont questionnables. Le prétendu œcuménisme des molécules relève de l'irrationalité. Approche ma jolie molécule... marions-nous, faisons des enfants et après nos enfants rencontreront des molécules d'une autre plante. Ils se marieront... c'est aberrant...

02 : 00 :18

De la chimie simple. Alors on accuse Monsanto de catastrophe planétaire, de la faillite des agriculteurs, de polluer, entre autres avec l'agent orange. De la disparition de la biodiversité, et pourquoi pas de la disparition des fleurs, des oiseaux, des abeilles... les petites graines de Monsanto aurait des petites ailes, et s'envoleraient dans les champs des gentils agriculteurs et dans les pots de fleurs des gentilles grands-mères. Soyons sérieux... alors on accuse Monsanto en invoquant de soi-disant dégâts collatéraux, d'empoisonnement des agriculteurs entre autres.

02 :01 :05

On fait passer les risques du métier d'agriculteur sur le dos de Monsanto. Facile. Monsanto serait le pourvoyeur des poisons avec lesquels les agriculteurs se suicideraient. Non mais vous voyez la scène ? Bonjour, je suis un agriculteur, j'arrive plus à vivre, est-ce que vous pouvez m'aider à me suicider ? Mais oui Monsieur, Monsanto peut tout prévoir, ça vous fera 4 euros.

02 :01 :37

Alors ceci nous amène d'ailleurs à une autre légende propagée par les

détracteurs de Monsanto et significative de leur mauvaise foi. Monsanto a soutenu dans le passé le projet Manhattan de création de la bombe atomique qui a permis de sauver le monde l'impérialisme nippon. Et maintenant on déplore les victimes des essais et on les met sur le dos de Monsanto.

02 :02 :05

J'ai entendu tout à l'heure Monsieur le Procureur évoquer le naufrage de l'Erika. La faute de Monsanto... Tout à l'heure, Tchernobyl, 9m68 contre 10m, c'est pareil 30m contre 300 mètres à Tchernobyl. Ce ne sont pas des arguments, c'est pas sérieux. Et le Médiateur, et la démocratie. Nous parlons agriculture, qu'est-ce que vient faire la démocratie là dedans ? Je vais vous démontrer que Monsanto est une société sérieuse, importante et bienfaitrice.

02 :02 :41

Monsanto, c'est une des plus grandes multinationales du monde. C'est une société qui a un chiffre d'affaires de 1125 milliards de dollars. Dont 8,5 milliards rien que pour le Round-up. Cette société est cotée en bourse. Et malgré les attaques récurrentes, les baisses que provoquent ces actions sont toujours suivies de rebondissements. J'ai des chiffres. Une société saine qui a une activité de service public fait des bénéfices, des profits diraient les détracteurs évidemment.

02 :03 :15

Il faut compter avec les investissements. Monsanto a mis à son service les meilleurs laboratoires et les meilleurs chercheurs du monde entier. Vous en avez entendu un tout à l'heure. Et on parle de confiscation des semences. Soyons sérieux. Sans les écomanagers, en partenariat avec Monsanto qui a la propriété et la responsabilité de ses inventions, sont capables d'assurer la mise en œuvre de ces produits, et l'application stricte des protocoles d'usage, sans quoi il ne peut y avoir de résultat garanti. Et les agriculteurs achètent nos produits.

02 :03 :53

Ils savent ce qu'ils font, ils s'en trouvent bien et la surface cultivée par nos produits s'accroît de jour en jour. Comme je l'ai dit, je pourrais convoquer ici pour témoigner des millions d'agriculteurs. Finalement, Monsanto se trouve en situation de contribuer à subvenir aux besoins de l'humanité. Nous serons 9 milliards d'habitants sur la planète. Alors ce n'est pas en allant tous les matins au marché avec son petit panier pour acheter des pommes véreuses, de la salade froissée que l'on se nourrit. Ça c'est bon pour les oisifs.

02 :04 :32

Nourrir la planète demande une organisation puissante de la production jusqu'à la distribution des produits contrôlés et normalisés. Comme on l'a dit, Monsanto a fait face à de très nombreux procès, c'est ce que peut

laisser transparaître la lecture du casier judiciaire mais évidemment Monsanto a été très rarement condamné. Ce procès ne nous fait pas peur. Un fermier canadien qui a utilisé des graines génétiquement modifiée sans les avoir achetées a été condamné à verser 15 450 dollars canadiens à Monsanto.

02 :05 :21

Enfin nous avons conclu un arrangement à l'amiable au bénéfice du doute, au bout de 20 ans de procédures. Je dois dire que ce fermier a été ruiné. La cour suprême des Etats-Unis a donné récemment raison à Monsanto et a annulé la suspension de vente de semences de luzerne génétiquement modifiée, décidée parce que les agriculteurs bio craignaient la contamination de leurs cultures. Encore les petites graines avec leurs petites ailes.

02 :05 :54

La cour suprême des Etats-Unis est une instance sérieuse. Je n'en dirais pas autant de ce tribunal. Je conteste la compétence de ce tribunal. J'accuse ce tribunal de violer les droits de la défense. En ayant refusé de récuser certains membres du jury. Mesdames et messieurs les jurés, je vous demande de vous prononcer sur l'incompétence de ce tribunal. Tout au moins, prononcez-vous en faveur d'un non lieu, au cas où vous seriez soumis à des pressions. Je dois vous avertir Mesdames et messieurs les jurés que si Monsanto est condamnée, elle se prononcera en appel et entamera un procès en diffamation dans la juridiction de Los Angeles. Je vous remercie.

02 :06 :58

LE JUGE : Merci Maître Trap.

Maintenant que tout le monde a été entendu, Mesdames et messieurs les jurés, vous allez pouvoir vous retirer pour juger en votre âme et conscience des faits qui sont reprochés à Monsanto.

Pendant que vous délibérez. Pendant ce temps, puisque nous sommes dans un tribunal atypique qui n'a pas encore été contaminé par la justice politiquement modifiée je propose à notre professeur Gazouillot de nous faire profiter de sa diversité artistique.

02 :07 :52

Les jurés se retirent pour délibérer.

Gazouillot nous régale avec son jencycane

Les jurés reviennent

02 :14 :49

Le juge : J'appelle à la barre le porte-parole des jurés.

Le porte-parole des jurés :

« Monsieur le Président, attendu les risques que Monsanto fait courir à l'humanité,

Attendu les risques sur l'appropriation du vivant,

Attendu la démarche volontaire et agressive de vouloir s'approprier le vivant et dominer l'alimentation mondiale, avec la bienveillance des organismes internationaux,

Nous jugeons l'accusé COUPABLE de crime contre l'humanité !

Et nous demandons de condamner ses dirigeants à des travaux d'intérêt général : nettoyer la planète avec un seau et une pelle.

02 :15 :57

LE JUGE :

Nous jugeons donc la firme Monsanto coupable de crime contre l'humanité.

Tombée de rideaux.